



- Communiqué de presse -

Paris, le 03 mars 2017

Droits des malades : connaissance et perception d'application en progression constante

Le baromètre 2017 du CISS sur les droits des malades¹ confirme la tendance à une augmentation régulière depuis 2013 du sentiment d'information sur ces droits et sur leur mise en œuvre.

L'information

Les domaines dans lesquels le sentiment d'être bien informé progresse le plus en 2017 sont :

- les recours et les démarches à effectuer en cas de problème grave lié aux soins (+ 5 points, à 74%), même si la notoriété des « commissions d'indemnisation des accidents médicaux » apparaît par ailleurs en baisse avec seulement 34 % (- 4 points) des Français qui déclarent connaître ce dispositif ;
- le parcours de soins et l'orientation dans le système de santé (+ 3 points, à 86 %).

En revanche, le sentiment d'être bien informé quant à la qualité des soins dans les établissements de santé baisse de 4 points, pour atteindre malgré tout un taux de 81% de personnes s'estimant bien informées en la matière.

L'information sur les modalités d'accès à son dossier médical reste la moins accessible aux usagers, en dépit d'une progression régulière depuis 2013, à 70 %.

La connaissance et l'application des « droits des malades »

L'appréciation de la connaissance des droits des malades et de leur application progresse pour chacun d'eux.

Il est notamment important de souligner que le droit de rédiger des « directives anticipées » pour sa fin de vie, historiquement l'un des moins connus et reconnus comme les moins bien appliqués, progresse fortement : 9 points, pour s'établir à une estimation de 51 % de bonne application. Cela peut être associé à la couverture médiatique dont a bénéficié la loi sur la fin de vie du 02 février 2016, et plus récemment aux premiers effets de la campagne de communication qui vient d'être lancée.

Les associations toujours dans le haut du tableau des organisations les plus légitimes pour représenter les intérêts des malades

Sans repasser devant les complémentaires santé, les associations réduisent leur écart avec elles de moitié pour n'être plus que de 3 points : 51 % et 48 % des personnes interrogées choisissent respectivement les complémentaires santé et les associations comme les deux types d'organisations les plus représentatives.

Accès au crédit et à l'assurance emprunteur : fréquence des difficultés en retrait, notoriété / sentiment d'efficacité du dispositif en stagnation

La proportion de Français déclarant avoir été confrontés, directement ou *via* un proche, à une difficulté d'accès à l'assurance dans le cadre d'une démarche d'emprunt, s'établit en 2017 à 21 % (-4 points).

Parmi ces personnes, elles sont légèrement plus nombreuses à déclarer connaître la convention AERAS (66 %, + 2 points) mais légèrement moins à considérer qu'elle a pu permettre l'accès à l'emprunt (21 %, - 2 points).

Accéder au rapport d'enquête du baromètre en vous rendant sur cette page du site du CISS : www.leciss.org

Contact presse :

Marc Paris – Responsable communication – Tél. : 01 40 56 94 42 / 06 18 13 66 95

¹ Etude réalisée par l'Institut BVA pour le CISS par téléphone du 24 au 25 février 2017 auprès d'un échantillon de 1001 personnes, représentatif de la population française, âgées de 15 ans et plus